



COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire de niveau B (CAP B)

27/04/2023

Le jeudi 27 avril 2023 s'est tenue la CAPC des catégories B à la DRH-MD à Arcueil.

La sous-directrice de la gestion du personnel civil (SRHC) Mme Guilhot a présidé pour la première fois cette Commission Administrative Paritaire Centrale des catégories B.

Etaient présents les représentants des employeurs et des personnels dans le cadre de deux sanctions disciplinaires et d'une mesure d'ordre individuel.

L'UNSA DEFENSE était représentée par vos élus.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire adjoint.
- Sanctions disciplinaires
- Recours CREP.
- Questions diverses.

PROPOS LIMINAIRES :

A la demande du président, seulement deux OS sur trois ont souhaité s'exprimer à travers leurs déclarations liminaires. Pour l'UNSA Défense, cela représente un moment d'échange important car il permet un dialogue direct avec l'administration et retrace les aspirations des catégories B concernant leur déroulement de carrière.

Les commissaires paritaires UNSA Défense ont su porter vos intérêts et interrogations au niveau requis.

Les corps des B méritent cette attention.

La présidente n'a pas pu apporter les éléments que nous souhaitions aux différentes interrogations de ces DL. L'ordre du jour étant très dense, nous avons eu peu de réponses à nos interrogations, nous avons cependant insisté sur les mutations, le RIFSEEP.

La présidente nous a indiqué que notre DL serait traitée avec le plus grand soin et que des réponses nous seraient apportées.





Nous ne pouvons que regretter cet état de fait. Nous avons évoqué l'effet chronophage de la fusion des corps de la catégorie B. Nous serons de toute façon attentifs à obtenir des réponses à nos questions.

Nous aurons à cœur de défendre nos doléances sur ce point particulier !

DESIGNATION DU SECRETAIRE ADJOINT :

Monsieur Joël MASSÉ UNSA Défense est désigné secrétaire adjoint.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES :

Deux dossiers de sanction disciplinaire ont été instruits.

Après analyse des dossiers qui ont été sujets à des débats soutenus, il a été proposé une sanction de 3^{ème} niveau pour le premier dossier et une sanction de 4^{ème} niveau pour le second.

L'ensemble des commissaires a voté unanimement à ces sanctions.



Les sanctions ont été en corrélation avec les faits commis. Le sexisme n'a plus lieu dans les établissements des ARMEES, la tolérance zéro voulu par le ministère a été et sera appliquée dorénavant.

RECOURS CREP :

L'examen du dossier est reporté au mois de juin 2023.

QUESTIONS DIVERSES :

Il a été très difficile, au vu du temps passé sur l'étude du dossier " des sanctions " de pouvoir aborder de façon constructive des questions de fond. Cependant nous ferons parvenir à l'administration nos interrogations afin de vous apporter des réponses.

CONCLUSION :

Les commissaires paritaires UNSA Défense ont assumé leurs fonctions, en vous représentant de manière objective et dynamique. La défense des corps de catégorie B est notre ADN.

Nous avons bien compris que ce mandat ne sera pas un long fleuve tranquille. Nous aurons toujours à cœur de défendre vos intérêts !

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus :

Joël MASSE, Nadège BEZARD, Nathalie GALAUP, Valérie NOBILI

